

## Les collectivités territoriales se sont donné rendez-vous à Copenhague

*Par Marie Chéron*

*Chargée de mission - 4D*

11 décembre 2009

Les collectivités territoriales et leurs réseaux représentatifs aux niveaux nationaux, européens et internationaux sont très largement présents à Copenhague. L'enjeu de la présence des collectivités territoriales à Copenhague est double : faire reconnaître le rôle des collectivités locales dans le préambule du texte qui sera adopté à l'issue de la conférence et promouvoir la coopération décentralisée comme vecteur de solidarité, d'échange d'expériences, de transfert de technologie et d'accès aux financements.

### Face au changement climatique, reconnaître le rôle des collectivités locales

Ce point est essentiel : si ce sont les Etats qui négocient à Copenhague, leurs engagements ne seront pas atteints sans une implication de tous les acteurs, à toutes les échelles. Les collectivités ont un rôle clé à jouer dans leur mise en œuvre des mesures pour faire face au changement climatique, tant en terme d'atténuation que d'adaptation. En effet, les collectivités seraient responsables de la mise en œuvre de 70% des réductions de gaz à effet de serre (chiffre cité par l'Agence Française de Développement), les 30% restants relevant des Etats ou des instances internationales. C'est pourquoi les réflexions globales et les décisions prises dans le cadre du futur accord devront trouver un écho au niveau des territoires. Les associations de collectivités mènent des actions de lobby depuis deux ans, depuis la conférence de Bali en décembre 2007 plus exactement.

Ce rôle est du à leur triple capacité : incitation, régulation, animation. Les collectivités ont un réel pouvoir de décision, une capacité d'investissement de long terme dans les secteurs structurants (transports, aménagement, logement, construction, éducation etc.). Parce qu'elles connaissent les enjeux locaux, elles sont capables de mettre les territoires en mouvement, en fédérant les acteurs, en organisant le dialogue, pour favoriser un développement sobre en carbone. Et les collectivités sont elles même consommatrices : leur fonctionnement représente 10 à 15% des émissions de gaz à effet de serre en France. Elles ont un devoir d'exemplarité !

Les collectivités ont de par leur expérience, une capacité incitatrice. Elles sont en mesure de faire pression sur les gouvernements. A titre d'exemple, aux Etats Unis, les collectivités, bien en avance par rapport à leur gouvernement, ont réussi à infléchir la

position de l'administration Bush sur le climat avant l'arrivée au pouvoir de Barack Obama.

Les collectivités territoriales sont nombreuses à être déjà engagées dans des stratégies territoriales de développement durable, dans des agendas 21 locaux ou des plans climat territoriaux. Les expériences existantes en France, en Europe et de part le monde témoignent de leur mobilisation et de leur capacité d'action. C'est pourquoi, depuis deux ans, les collectivités locales demandent à ce que ce rôle soit reconnu. Des propositions d'amendements ont été déposées en ce sens par les réseaux européens et internationaux de collectivités.

La revendication des collectivités n'a pas vocation à opposer les différents niveaux d'action, nationaux et locaux, mais bien de les combiner. Les politiques nationales trouveront un relais au niveau des territoires. Les lois Grenelle et le rôle prépondérant qu'elles donnent aux collectivités territoriales illustrent bien ce principe. De même l'Etat doit s'engager à soutenir les initiatives des collectivités.

### Promouvoir la coopération décentralisée comme vecteur de solidarité, d'échange d'expérience, de transfert de technologie, d'accès aux financements

Les collectivités locales ont un rôle à jouer pour soutenir les pays en développement et les aider à s'engager dans de réelles stratégies territoriales de développement durable.

Les PED, plus vulnérables aux impacts du changement climatique, doivent en effet à la fois s'adapter et maîtriser l'évolution de leurs besoins énergétique pour infléchir les scénarios d'évolution de leurs émissions. Les besoins de financement international pour soutenir les PED sont estimés à 100 milliards d'euros par an par la Commission européenne. La coopération décentralisée sera une partie de la réponse. Les collectivités, acteurs de terrain, sont à même de comprendre les besoins des collectivités du Sud. Mais l'accès aux financements et au renforcement de capacité n'est pas égal pour tous les territoires : la décentralisation des actions de coopération devra être combinée à des mécanismes nationaux et internationaux en faveur de la cohérence globale et de l'équité.

Pour l'adaptation des PED, la question de la gouvernance internationale et des circuits financiers administratifs de distribution des aides est tout aussi importante que celle du montant du financement.

### Un rôle clé retenu par les institutions européennes

Le rôle des collectivités territoriales est reconnu par les institutions européennes. Le 21 octobre dernier, le Conseil des ministres de l'environnement a adopté des conclusions sur la position de l'UE en vue de la Conférence de Copenhague sur le changement climatique et demandé que mention de ce rôle soit faite dans le texte de l'accord de Copenhague.

la Commission Environnement du Parlement européen avait adopté le 19 octobre dernier un amendement à la résolution relative à la position de l'UE à Copenhague mettant en exergue le rôle des autorités locales et appelant l'UE à promouvoir « l'engagement des villes et des collectivités locales et régionales dans le développement et la mise en oeuvre de stratégies nationales sur le changement climatique, et notamment de plans d'action d'atténuation et de programmes d'action d'adaptation. »

En début de semaine, la commission européenne a réaffirmé son soutien aux collectivités locales présentes au Sommet.

### Les collectivités françaises s'engagent !

Les collectivités françaises se sont retrouvées mercredi 9 décembre à Copenhague, afin d'échanger sur l'avancée des négociations avec l'ambassadeur en charge des négociations sur le réchauffement climatique pour la France, Brice Lalonde, l'Institut de l'Energie et de l'Environnement des Pays Francophones, ainsi qu'avec des représentants locaux africains. De nombreux élus français étaient présents : Nantes, Grenoble, Paris, Toulouse, Lille, Mulhouse, Angers, Bordeaux, Montpellier...

Quelques jours plus tôt, le 1er décembre dernier à la mairie de Paris, les collectivités françaises ont présenté une déclaration commune appelant les gouvernements à s'entendre sur des objectifs ambitieux de lutte contre le changement climatique et à reconnaître le rôle des acteurs locaux. Cette déclaration, qui s'inscrit dans la démarche entreprise par les organisations internationales de pouvoirs locaux et régionaux comme Cités et Gouvernements locaux unis (CGLU) a été signée par huit associations de collectivités de tous les niveaux : l'Association des maires de France (AMF), l'Assemblée des communautés urbaines de France (Acuf), l'Association des maires des grandes villes de France (AMGVF), l'Association française du Conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE), Cités unies France, l'Association des régions de France (ARF), l'Assemblée des départements de France (ADF) et l'Assemblée des communautés de France (AdCF).

Au total, ces organisations représentant plus de la moitié de la population mondiale.

La déclaration commune des associations françaises de collectivités territoriales met en avant les compétences des collectivités, reconnaît le besoin de renforcer leurs capacités techniques et financières renforcées, et souligne les principes de justice, d'équité et de solidarité.

*Retrouvez la déclaration sur le site Internet de l'association 4D*